

SUPPRESSION DES CONTRATS AIDÉS

OUI NOUS AVONS RAISON D'EXIGER **L'EMPLOI STATUTAIRE !**



Au cœur de l'été, et sans qu'aucune réflexion préalable n'ait été menée, le gouvernement, par la voix de sa ministre du travail déjà à l'œuvre pour casser 120 ans de droits, a annoncé vouloir diminuer drastiquement le nombre de contrats aidés pour 2018 sans aucune perspective de créations d'emploi dans le secteur privé comme dans le secteur public.

La Fédération CGT des Services publics condamne cette brutalité et assure les personnels concernés, femmes, hommes, jeunes et moins jeunes de sa détermination pour lutter contre cette nouvelle attaque qui va laisser demain plusieurs centaines de milliers de personnes glisser dans une précarité encore plus grande.

Depuis le début de ces contrats aidés, quel qu'en soit le nom, la CGT dénonce la précarité et l'utilisation abusive faite d'exonérations de cotisations en faveur des employeurs. D'ailleurs, les effets sur le chômage de ces contrats sont plus que controversés. Pour 2017, le gouvernement prévoit 293 000 contrats aidés contre 459 000 en 2016.

Pour la Fédération CGT des services publics, depuis de trop nombreuses années, et en prenant le prétexte de la réduction des dépenses publiques et la baisse des ressources des collectivités territoriales (suppression de la taxe professionnelle, réduction drastique de la Dotation globale de fonctionnement...), les élus ont usé et abusé des contrats précaires aidés financièrement principalement par l'État par rapport aux emplois pérennes de fonctionnaires. Cela constituait à la fois une « main d'œuvre à bon marché » et trop souvent un élément électoraliste.

Si notre Fédération a toujours combattu ces contrats qui ne s'accompagnent d'aucune réelle formation qualifiante ni véritable insertion professionnelle à long terme, ou qui maintiennent les personnels dans la précarité, elle ne peut accepter ce plan de licenciement massif qui n'ose dire son nom. Surtout, elle dénonce des méthodes violentes à l'égard de personnes pour qui ces contrats sont avant tout un emploi. La Fédération CGT des Services Publics rappellent que ces agents sous contrats aidés, dans les trois versants de la fonction publique, remplissent des missions de service public et qu'ils ont, à ce titre, toute leur importance et leur place dans notre société.

POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE SERVICES PUBLICS TOUJOURS GRANDISSANTS, **NOTRE ORGANISATION CGT REVENDIQUE :**

- ✧ **aucun licenciement ou fin de contrats aidés** sans que ne soit proposée une solution pérenne permettant d'accéder à l'emploi statutaire ;
- ✧ **des créations d'emplois statutaires et un nouveau plan de titularisation** et de « déprécarisation » ;
- ✧ **la mobilisation des moyens financiers** nécessaires au bon fonctionnement des missions publiques des collectivités territoriales dans l'intérêt des usagers ;
- ✧ **la pérennité de l'emploi** pour les personnels impactés par le nouveau décret portant sur les rythmes scolaires ;
- ✧ **la défense des missions publiques, du Statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;**
- ✧ **l'instauration des 32 heures** pour réduire le chômage et garantir des conditions de travail respectueuses des agents.

Face au plan social contre les collègues en contrats aidés,
mieux vous connaître pour mieux vous défendre.

VOTRE SITUATION	
Sur quel type de contrat êtes-vous ? (CUI ou Emploi d’Avenir) ; (Rsa ?travailleur handicapé ? + de 50 ans ?)	
Début du contrat aidé	
Fin prévue du contrat aidé	
Y avait-il un autre contrat aidé sur votre poste avant vous ? Si oui, depuis quand ?	
Vous a-t-on informé sur les conséquences possibles de la fin des renouvellements ?	

LE POSTE QUE VOUS OCCUPEZ	
Pour quelle direction travaillez-vous ?	
Dans quel service ?	
A quelle adresse ?	
Quelles fonctions exercez-vous (Fiche de poste) ?	
Avez-vous eu des formations ? Combien ?	

FIN DU CONTRAT ?	
Si votre contrat n’était pas renouvelé, quelles conséquences pour vous ? (logement, famille...)	
Avez-vous eu un accompagnement pour trouver un autre emploi ?	
Quelle conséquence pour le service auquel vous appartenez ? Peuvent-ils continuer à ouvrir l’équipement ? Qui va « reprendre votre travail » ?	

CONTACT	
Nom	
Prénom	
Collectivité/service/direction	
Tel	
Email	